

Message

*du Comité de direction à l'attention des communes membres de l'Association
en vue de l'assemblée des délégués du 26 mars 2025*

Construction d'un nouveau CO et d'une salle de sport triple à Givisiez

crédit d'ouvrage



Avry-sur-Matran, le 27 février 2025
(annexe 3 version du 20.03.2025)

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	PREAMBULE.....	3
	Rappel	
2.1	Mise à l'enquête publique	4
2.2	Appels d'offres d'entreprises et préparation du devis général	5
2.3	Demande du crédit d'ouvrage	5
3	DESCRIPTIF ARCHITECTURAL	5
3.1	Concept spatial	5
3.2	Concept structurel.....	6
3.3	Concept physique du bâtiment.....	6
3.4	Concept énergétique	7
4	UTILISATION DU BATIMENT	7
4.1	Bassin de recrutement (estimation rentrée scolaire en août 2028).....	7
4.2	Programme des locaux.....	8
4	salles de sciences	8
4.3	Surfaces et volumes	9
4.4	Accès au public.....	9
5	CALENDRIER INTENTIONNEL.....	9
6	COUTS	10
6.1	Evolution des coûts du projet	10
6.2	Coûts engagés.....	11
6.3	Devis général.....	11
6.4	Descriptif des travaux	11
7	FINANCEMENT ET SUBVENTIONS.....	13
7.1	Composition du crédit d'ouvrage	13
7.2	Subventions pour les constructions scolaires	13
7.3	Autres subventions	14
7.4	Impact sur le compte de résultats.....	14
7.4.1	Investissement net (estimation).....	14
7.4.2	Charges financières.....	14
7.4.3	Estimation des coûts annuels de fonctionnement dès 2029	14
7.5	Préciput (art. 35 des statuts)	15
8	CONCLUSION	15
9	ANNEXES	16
	Annexe 1 : Projet d'arrêté de l'Assemblée des délégués	17
	Annexe 2 : Plan financier 2025 – 2029 / actualisation du résultat.....	18
	Annexe 3 : Répartition de l'excédent de charge et part des communes à l'endettement de l'association (projection 2029) – approche basée sur le « plan financier 2025 – 2029 actualisé » et les critères péréquatifs du budget 2025.....	19

1 INTRODUCTION

Par le présent message, le Comité de direction sollicite de l'Assemblée des délégués un crédit d'ouvrage de **Fr. 81'700'000** destiné à la construction du CO de Givisiez. Il s'agit d'un crédit affecté au financement de la phase de réalisation englobant le développement des plans d'exécution et de détail, ainsi que l'exécution de l'ouvrage.

Ledit crédit complète les coûts déjà engagés de l'ordre de 14.8 mio pour l'acquisition du terrain, l'organisation du concours et le crédit d'étude du 4 mai 2022. Ce dernier a permis de développer un avant-projet puis d'engager la procédure de demande de permis de construire et finalement de préparer le devis général.

Le devis général présenté dans ce message a été consolidé avec le 80% du coût de l'ouvrage rentré en soumissions et englobe les montants déjà engagés pour l'acquisition des terrains ainsi que les études.

Aperçu de l'évolution du projet :

➤ Données du projet

	Etude de faisabilité (11.2020)	Résultats concours 04.2022	Avant-projet 12.2022	Projet
Surface plancher (SP)	15'531 m ² 17'084 rectifiée	17'876 m ²	20'730 m ²	17'600 m ²
Volume bâti (VB)	71'064 m ³	77'485 m ³	83'665 m ³	80'350 m ³
Ratio VB / SP	4.58	4.33	4.04	4.56

➤ Répercussions en coûts état février 2025

	Etude de faisabilité 11.2020	Résultats concours 04.2022	Avant-projet 12.2022	Projet 02.2025
Investissement brut	90.0 mio	91.0 mio	94.5 mio	96.5 mio
❖ Terrains et concours	9.6 mio			
❖ Coût total « ajusté »	80.4 mio	81.4 mio	84.9 mio	86.9 mio
<i>Adaptation du projet (TTC – TVA 8.1%)</i>	67.9 mio	72.1 mio	82.9 mio	
<i>Indice des coûts</i>	<i>Octobre 2020 100%</i>	<i>Octobre 2021 104.9%</i>	<i>Octobre 2022 115.6%</i>	<i>Octobre 2024 118.4</i>
<i>Répercussions</i>	+18.4%	+12.9%	+2.4%	-

2 PREAMBULE

Rappel

En juillet 2016, l'Association prenait connaissance des résultats de l'étude Wanders, qui mettait en évidence une forte augmentation des effectifs scolaires au cycle d'orientation à l'horizon 2025 pour la Ville de Fribourg et la Ceinture. A l'occasion de l'Assemblée des délégués du **1^{er} juin 2017**, un projet d'une nouvelle école sur l'axe Fribourg, Givisiez, Belfaux, Grolley et la région du Haut-Lac était présenté. **En date du 5 octobre 2017**, l'Assemblée des délégués acceptait un crédit d'étude de Fr. 150'000.- (TTC) portant sur la recherche et l'évaluation de sites. Lors de l'Assemblée des délégués du 13 décembre 2018, le bureau mandaté pour la recherche et l'évaluation de sites a présenté les résultats de son étude technique faisant ressortir trois sites potentiels, dont celui de Givisiez (Les Taconnets).

En mars 2019, les délégués prenaient connaissance de l'analyse du Comité de direction de l'Association, synthétisée au sein d'un rapport mettant en exergue l'évolution des effectifs à l'horizon 2030 et la capacité d'accueil de la nouvelle école. Le bassin de recrutement de la nouvelle école était alors estimé, sans tenir compte de l'évolution démographique (accroissement naturel et solde migratoire), à 800 élèves en 2030.

Le **22 mai 2019**, l'Assemblée des délégués choisissait de suivre la recommandation du Comité de direction et sélectionnait le site « Les Taconnets » à Givisiez pour la construction de la nouvelle école du CO. **En septembre 2019**, le Comité de direction prenait connaissance de l'étude de faisabilité d'Urbaplan, mandatée par les TPF, pour l'implantation de la nouvelle école du CO (étude programmatique et variantes morphologiques).

A l'occasion de l'Assemblée des délégués du **12 décembre 2019**, les délégués acceptaient à l'unanimité un crédit pour l'organisation d'un concours de projets. Lors de cette même assemblée, les délégués prenaient connaissance du plan de couverture imaginé pour répondre aux recommandations du plan d'études romand (PER) en matière de natation, qui intégrait notamment la question des besoins relatifs à la nouvelle école du CO de Givisiez.

En mars 2020, en réponse à la requête de l'Association du 17 septembre 2019, le **Conseil d'Etat confirmait que la clause du besoin était remplie**, tout en indiquant que le montant de la subvention provisoire était estimé à 10.3 millions de francs pour la variante salle de sport triple, sans les aménagements extérieurs reconnus, le mobilier, le matériel didactique ainsi que l'équipement de la mensa.

En date du 31 mars 2021, les délégués approuvaient l'achat des terrains pour la construction de la nouvelle école du CO de Givisiez. **Par décision du 4 mai 2022**, l'Assemblée des délégués acceptait à l'unanimité un crédit d'étude de Fr. 4'900'000.- (TTC) destiné à financer l'étude du projet du CO de Givisiez en vue de sa réalisation, étant entendu que la phase d'étude englobait le développement du projet, la préparation du devis général, des plans, des appels d'offres ainsi que les frais de permis de construire.

En mai 2023, les délégués prenaient connaissance de l'avant-projet du CO de Givisiez ainsi que du coût projeté et de son évolution au fil du développement du projet. A cet égard, entre l'étude de faisabilité réalisée en novembre 2020, les résultats du concours du mois d'avril 2022 et l'avant-projet bouclé en décembre 2022, les surfaces de plancher **ont** augmenté avec le déploiement du projet. Par ailleurs, l'indice des coûts de la construction **a** augmenté de 15.6% entre octobre 2020 et décembre 2022. En prenant en compte le montant des terrains, les intérêts intercalaires ainsi qu'une réserve additionnelle, le coût de l'avant-projet était alors estimé à 93 millions.

Au mois de mars 2024, le Comité de direction validait, dans le cadre du projet de CO de Givisiez, la suppression du parking en sous-sol, au vu des contraintes autour du PAD et de la limite des surfaces disponibles qui avaient évoluées. Avec finalement seulement 27 places de stationnement « reconnues » par le Service de la mobilité (SMo) du canton, le Comité décidait de privilégier la solution consistant à acquérir les places de stationnement dans le futur parking des TPF (avec gestion par les TPF), ceci sous réserve d'une analyse financière circonstanciée.

Lors de l'Assemblée des délégués **du 2 mai 2024**, une présentation du calendrier intentionnel était effectuée, avec une mise à l'enquête planifiée pour le 24 mai 2024 et une prise des locaux envisagée en août 2028, lors de la rentrée scolaire 2028-2029.

2.1 Mise à l'enquête publique

La demande préalable a été déposée auprès de la commune de Givisiez le 26 juillet 2023 et préavisé le 26 octobre 2023 par le SeCA. Le dossier de mise-à-l'enquête du projet définitif a été présenté et approuvé par la Commission de bâtisse et la demande de permis de construire a été publiée dans la Feuille officielle du 24 mai 2024.

Il sied de relever que, par courrier du 16 novembre 2023, la Préfète de la Sarine a informé la DIAF de sa décision de se récuser concernant la demande de permis de construire du nouveau CO et que le Préfet de la Broye a été désigné en qualité de suppléant.

2.2 Appels d'offres d'entreprises et préparation du devis général

Une première série d'appels d'offres a été soumise à une procédure ouverte conformément aux seuils des marchés publics, publiée en octobre 2024 sur la plateforme Simap et dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg. Ces soumissions représentent environ 80% du montant total de la construction. Elles traitaient principalement des marchés du gros-œuvre, dont ceux importants liés au terrassement, à la maçonnerie, à la charpente, à la construction métallique et toute la technique du bâtiment.

Les offres d'entreprises ont été rendues début décembre 2024, consolidant ainsi le présent devis général.

Il sied de relever qu'un grand nombre d'entreprises fribourgeoises, romandes et suisses ont déposé une offre. Les différentes offres ont été analysées et classées en janvier 2025 selon des critères et pondération déterminés initialement, conformément au droit des marchés publics.

2.3 Demande du crédit d'ouvrage

Le présent crédit d'ouvrage qui vous est soumis doit permettre d'obtenir les montants nécessaires au commencement des travaux en août 2025.

Le message du crédit d'ouvrage renseigne également sur les coûts de l'édifice (devis général à +/- 10%), consolidés par l'intégration partielle de prix du marché (montants de travaux issus de soumissions rentrées).

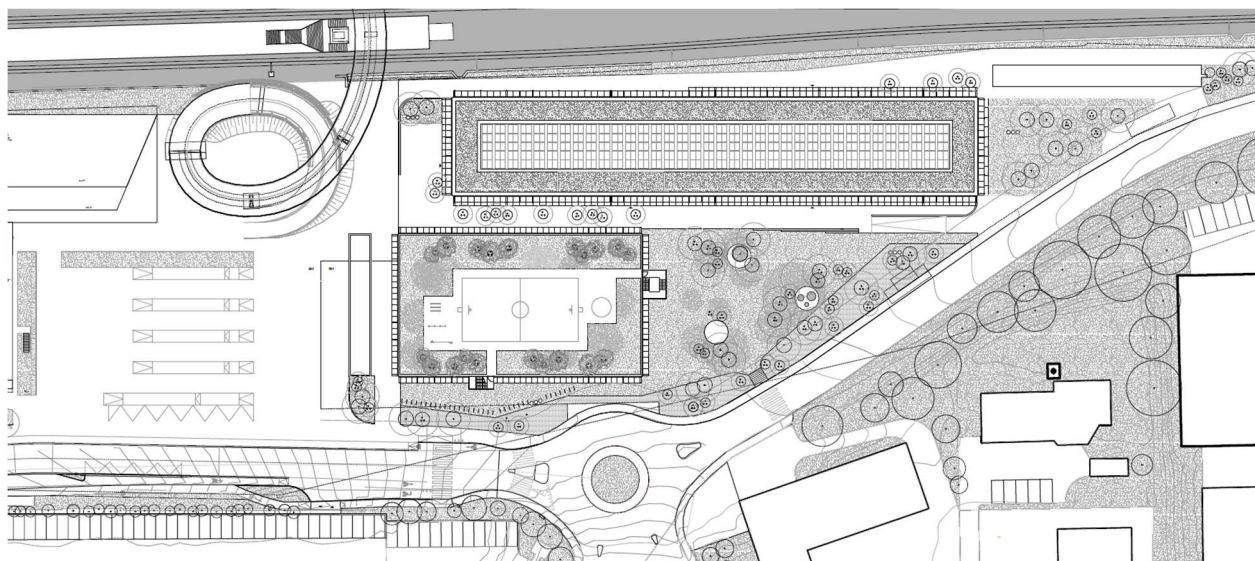
3 DESCRIPTIF ARCHITECTURAL

3.1 Concept spatial

Le projet distribue le programme dans deux édifices de morphologie différente. Le premier de nature linéaire s'implante dans le respect des principes directeurs du PAD, parallèlement aux voies CFF et abrite le programme scolaire. Le second dédié à la salle de sport triple s'implante au sud de la parcelle, délimitant ainsi le secteur centre où s'implantera la future gare routière. L'implantation des édifices permet de garantir l'esplanade piétonne reliant l'ensemble du quartier d'est en ouest.

Le projet bénéficie de plusieurs accès de plain-pied et de deux niveaux de référence connectant l'infrastructure de façon efficiente aux réseaux du quartier. Un accès secondaire destiné aux utilisateurs externes du secteur sportif garantit un usage autonome de la salle de gymnastique en période extra-scolaire.

L'intégration d'un terrain de jeu multisport destiné aux élèves sur la toiture de la salle de sport libère un grand préau arboré en pleine terre. La toiture de l'édifice est accessible durant les récréations et les cours de sport en horaire scolaire. La toiture est végétalisée de manière significative afin de lutter contre les îlots de chaleur, retenir les eaux pluviales et établir une continuité avec le jardin.



Plan de situation

Le cycle d'orientation s'organise sur quatre niveaux au-dessus de deux rez-de-chaussée. Le sous-sol accueille l'ensemble des vestiaires de la salle de sport, les locaux engins et l'aula. Les places de stationnement destinées aux utilisateurs du CO se situeront en sous-sol dans le secteur de la future gare routière. L'accès de ce parking vers la salle de sport et l'école sera possible via le sous-sol également.

Le rez-inférieur abrite l'aula, deux salles de musiques, divers locaux administratifs et techniques. Ce niveau connecte de plain-pied la galerie et les gradins de la salle de sport. Le rez-supérieur reçoit quant à lui des locaux pour les enseignants, la direction et le secrétariat. Il accueille également une bibliothèque, un centre de documentation et un réfectoire de 300 places pouvant être ouvert au public.

Les salles d'enseignement ordinaires et spéciales sont réparties sur quatre niveaux à partir du 1er étage. L'ensemble des circulations bénéficie de jours indirects, de casiers destinés aux élèves ainsi que d'espaces d'interaction sociale à proximité des deux distributions verticales.

3.2 Concept structurel

Concernant les aspects constructifs, le bâtiment se veut efficient à travers la mise en œuvre d'une structure régulière ponctuelle en béton armé répondant aux sollicitations structurales du programme. Des dalles mixtes bois-béton sans chape seront mises en œuvre dans l'ensemble des espaces d'enseignement. Les sols souples absorbent les bruits de chocs dans les espaces concernés. Les circulations sont quant à elles revêtues d'un revêtement de sol minéral offrant une durabilité accrue aux sollicitations quotidiennes des utilisateurs.

La stabilité horizontale du bâtiment est garantie par la mise en œuvre de bielles en béton dans le plan des façades principales. Ce dispositif libère les étages de noyaux contraignants dans le cadre d'éventuelles modifications futures. Les contre-cœurs pleins participent à la stabilisation structurelle et offrent une qualité d'usage supplémentaire aux utilisateurs par l'intégration systématique de rangements et tablettes de travail. La faible excavation de terrain sous le radier du CO impose la mise en œuvre de fondations profondes.

Les façades des ouvrages se veulent pérennes, minimisant l'entretien ; elles sont revêtues d'un bardage en acier galvanisé sans traitement. Les menuiseries sont réalisées au moyen de cadres en aluminium avec des vitrages triples isolants. Des éléments techniques en périphérie offrent une protection passive contre la surchauffe et le bruit. Ce dispositif technique, réalisé en caillebotis, facilite l'entretien des façades. Des stores en toile extérieurs sont mis en place pour lutter contre l'éblouissement. Les locaux sensibles sont équipés de stores occultants intérieurs complémentaires.



Le projet des aménagements extérieurs se veut exemplaire. L'implantation des ouvrages libère une grande surface en pleine terre pouvant accueillir de grands arbres. Ces derniers participent à la définition d'un cadre harmonieux et ombragé pour les utilisateurs et le public en dehors des horaires scolaires. Un projet paysager favorise la biodiversité et la sociabilisation des lieux.

3.3 Concept physique du bâtiment

Un soin particulier est apporté lors de la conception du bâtiment à la performance énergétique, la protection estivale contre la surchauffe et la durabilité des constructions. L'objectif est de proposer un bâtiment adapté au climat actuel et futur. En plus du respect des critères Minergie-P, la conception bioclimatique des bâtiments permet de tenir compte des spécificités du lieu et de maîtriser par des éléments constructifs les apports d'énergie au bâtiment. Tous ces éléments contribuent à un confort d'utilisation maximal.

La toiture du CO accueille la majeure partie des installations de ventilation, dissimulées sous une couverture de panneaux solaires photovoltaïques qui satisfont à minima les exigences du label Minergie-P. La

fourniture de la production solaire prendra la forme d'un contracting énergétique avec un acteur local. Une enveloppe partielle ajourée protège les installations du vent et les dissimule. La périphérie de la toiture libérée est végétalisée afin de permettre la régulation des eaux pluviales.

Les locaux d'enseignements sont équipés d'ouvrants à la française manuels et mécanisés garantissant un usage et un rafraîchissement nocturne naturel. Ils sont combinés avec le rafraîchissement offert par les panneaux rayonnants suspendus au plafond des locaux.

La ventilation des salles de classe se fait par le biais d'un système de double-flux simplifié. L'air neuf est uniquement pulsé dans les classes. Il est transféré dans les circulations via un caisson acoustique et repris au droit des noyaux sanitaires de chaque étage.

3.4 Concept énergétique

L'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment est puisée du sol via un champ de sondes géothermiques disposées sous le bâtiment de la salle de sport. La création d'une Société de Gestion de l'Energie (SGE) est en cours de planification. Elle est décrite ci-dessous selon les hypothèses connues à ce jour.

A terme, une boucle énergie et un microgrid¹ relieront l'ensemble des bâtiments du quartier pour mutualiser les productions et les besoins énergétiques de l'ensemble.

Dans cette optique, la SGE serait mise en place, conjointement avec les TPF, afin de gérer, pour le compte des propriétaires, le microgrid, incluant les transformateurs MTBT (moyenne et basse tension), le réseau de distribution électrique local, ainsi que les Regroupements pour la Consommation Propre (RCP), les relevés des compteurs et la facturation individuelle de l'eau et de l'énergie.

La SGE vise à fournir en permanence des prestations énergétiques avec une empreinte environnementale minimale. Ses revenus doivent couvrir ses charges, y compris la rentabilité des fonds investis. Elle applique des tarifs basés sur la répercussion des coûts, indexés sur l'évolution des prix de l'énergie.

4 UTILISATION DU BATIMENT

4.1 Bassin de recrutement (estimation rentrée scolaire en août 2028)



À la rentrée 2028, c'est 750 élèves physiques (800 élèves légaux) qui fréquenteront le nouveau CO de Givisiez, dont 230 (240 élèves légaux) en provenance du Haut-Lac français. Le bassin de recrutement inclut les communes de Courtepin (y compris Villarepos) et Misery-Courtion, ainsi que celles de la Ceinture (sauf Villars-sur-Glâne et Granges-Paccot) et de Sarine-Nord.

À l'automne 2023, les autorités de Granges-Paccot ont demandé si certains élèves de leur commune pourraient fréquenter le futur CO de Givisiez dès la rentrée d'août 2028. Sur la base des projections reçues de la DFAC, l'évaluation de cette possibilité est en cours et une étude du SMO a été présentée à une délégation du conseil communal de Granges-Paccot en février 2025.

¹ Micro-réseau électrique créé à l'échelle du quartier pour son propre approvisionnement et la revente de son surplus au réseau.

4.2 Programme des locaux

Le CO comprendra 36 salles de classe et la capacité d'accueil pourra être selon les besoins de 930 élèves (légaux), grâce à la mise en œuvre d'un principe d'optimisation de l'occupation des salles de classe (4 salles de classe pour 5 classes au lieu de 1 salle pour 1 classe).

Pour mémoire, ce principe d'optimisation est la résultante du constat que chaque salle de classe n'est utilisée qu'à environ 75% du temps scolaire, le 25% restant étant associé à un enseignement en salles spéciales. Ainsi, en regroupant les plages horaires non utilisées de plusieurs salles de classe dans un secteur défini du bâtiment, on parvient à recréer la capacité d'accueil additionnelle d'une classe.



Le concept pédagogique initial prévoit également au sein du bâtiment 8 espaces d'enseignement en interaction. Ils peuvent être définis comme un environnement d'apprentissage dynamique et collaboratif où les élèves, les enseignants et les ressources éducatives interagissent de manière active. Cet espace favorise l'échange d'idées, la coopération et la participation, en utilisant des outils variés comme la technologie, des supports visuels et des activités pratiques. Par exemple, un de ces 8 espaces pourrait être entièrement dédié à une seule discipline, comme l'allemand. Dans ce cas-ci, ce lieu servirait aux dialogues entre élèves avec des affiches pédagogiques sur les parois. L'objectif est d'encourager l'engagement des élèves, de développer leurs compétences sociales et cognitives, et de promouvoir une culture d'apprentissage active et inclusive. Ils ont été dimensionnés en conséquence et pourront également être utilisés comme salles de classe.

Selon les dispositions du concours, le programme général comprend :

Salles de classe	36 salles de classe 8 espaces d'enseignement en interaction 1 salle de réserve
Salles spéciales	2 salles d'informatique (possibilité de réaffectation en salle de classes lors de la mise en œuvre du projet ENEO) 4 salles de sciences 2 salles de dessin 1 salle ACT 3 ateliers ACM 2 salles de musique 4 cuisines pour l'économie familiale
Salles de sport	Salle de sport triple Terrain de sport extérieur
Locaux communs et autres	Bibliothèque Aula (424 places) Réfectoire (300 places) et cuisine de production Salle d'étude Orientation professionnelle Direction et secrétariat d'école Salle des maîtres Salles de conférence Locaux de services et techniques

4.3 Surfaces et volumes

La parcelle sur laquelle s'étend l'ensemble du complexe scolaire possède une surface de terrain de 9'797m². Le cycle d'orientation et la salle de sport représentent respectivement des surfaces bâties de 2'231m² et 1'531m². Le reste du terrain est composé de surfaces minérales (accès, transagallo, etc.) pour 3'128m² et de surfaces perméables (végétalisation, graves, etc.) pour 2'942m².

Complexe scolaire	17'600m ²
	80'350m ³
Cycle d'orientation	12'850m ²
	60'300m ³ (avec toutes les annexes)
Aula	1'000m ²
	2'800m ³ (sans les annexes type accès, loges, etc.)
Salles de sport	3'750m ²
	17'250m ³ (sans les annexes type accès, vestiaires, etc.)

4.4 Accès au public

Une partie des infrastructures sera accessible à la population en dehors des heures d'école du cycle d'orientation : salles de sport, aula et espaces extérieurs.

La salle de sport triple sera dotée d'une galerie avec un accès direct depuis l'extérieur au rez-de-chaussée pouvant accueillir jusqu'à 130 personnes assises, pour un total de 300 dans la salle. De plus, la salle sera équipée de gradins escamotables et d'une galerie permanente pour observer depuis les hauteurs. Des équipements destinés aux associations sportives sont intégrés aux infrastructures scolaires. Les terrains de sport seront également disponibles au public.

L'aula, d'une capacité de plus de 420 places, pourra accueillir événements et spectacles. Elle disposera de toutes les pièces et éléments nécessaires à l'accueil des troupes et artistes avec des loges, des espaces de stockage de plain-pied et une scène généreuse. Un soin particulier a été apporté à l'acoustique et la technique de sonorisation et de mise en scène.

5 CALENDRIER INTENTIONNEL

La durée totale de la phase des travaux est estimée à 36 mois, des travaux préparatoires à la mise en service pour la rentrée scolaire 2028-2029.

Au moment d'écrire ces lignes, les demandes liées au permis de construire ont été transmises aux différentes instances décisionnelles et le planning ci-dessous est intimement lié aux délais de validation de ces organismes.

Le calendrier intentionnel décrit les phases significatives suivantes :

- Enquête publique Mai 2024
- Appels d'offres publics – 1^{ers} lots (80%) Octobre 2024
- Présentation et validation du devis général Février 2025
- Demande de crédit d'ouvrage à l'Assemblée de délégués Mars 2025
- Votation populaire Mai 2025
- Ouverture du chantier * Août 2025

**sous réserve de l'acceptation du crédit d'ouvrage et de l'octroi du permis de construire*

6 COUTS

6.1 Evolution des coûts du projet

La majorité des explications de l'augmentation entre l'estimation des coûts d'investissements relevée dans le crédit d'étude du 4 mai 2022 et le coût demandé dans le présent crédit d'ouvrage ont notamment été évoquées lors de l'assemblée des délégués du 31 mai 2023 et se retrouvent notamment dans les points ci-dessous :

- Le changement du taux de TVA : en date du 1^{er} janvier 2024, la TVA est passé de 7.7% à 8.1%, ce qui représente une augmentation d'environ Fr. 340'000 sur le coût des CFC 1 – 9.
- L'augmentation des surfaces et du volume SIA ;
- L'indexation des coûts de la construction. Il y a une augmentation en raison de l'indice qui est passé de 100 au moment du lancement du concours à 118.4 en octobre 2024 ;
- Les travaux connexes et prestations en lien avec la partie TPF sont estimées à Fr. 3'624'000. Une partie de ces montants sont désormais uniquement à charge de COSAHL en raison du décalage temporel du projet TPF (horizon 10 ans). La COSAHL prend à sa charge Fr. 2'372'000 inclus dans le DG et TPF Fr. 1'252'000 selon CFC7.

➤ Données du projet

	Etude de faisabilité (11.2020)	Résultats concours 04.2022	Avant-projet 12.2022	Projet
Surface plancher (SP)	15'531 m ² 17'084 rectifiée	17'876 m ²	20'730 m ²	17'600 m ²
Volume bâti (VB)	71'064 m ³	77'485 m ³	83'665 m ³	80'350 m ³
Ratio VB / SP	4.58	4.33	4.04	4.56

➤ Répercussions en coûts état février 2025

	Etude de faisabilité 11.2020	Résultats concours 04.2022	Avant-projet 12.2022	Projet 02.2025
Investissement brut	90.0 mio	91.0 mio	94.5 moi	96.5 mio
❖ Terrains et concours	9.6 moi			
❖ Coût total « ajusté »	80.4 mio	81.4 mio	84.9 moi	86.9 mio
<i>Adaptation du projet (TTC – TVA 8.1%)</i>	67.9 mio	72.1 mio	82.9 moi	
<i>Indice des coûts</i>	Octobre 2020 100%	Octobre 2021 104.9%	Octobre 2022 115.6%	Octobre 2024 118.4
<i>Répercussions</i>	+18.4%	+12.9%	+2.4%	-

6.2 Coûts engagés

Les coûts déjà engagés mentionnés ci-dessous, de l'ordre de 14.8 mio, ont permis de procéder à l'acquisition des terrains ainsi qu'à la procédure de concours d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure sélective. S'agissant du crédit d'étude comprenant les phases d'avant-projet et de projet réalisées par les mandataires spécialisés, le montant a également servi à préparer le dossier de mise à l'enquête publique et la phase d'appels d'offres, pour finalement établir le devis général du présent message.

Coûts engagés (montants arrondis)	Montant (TTC)
Concours de projets (vote 12.2019)	480'000
Achats des terrains, inclus dépenses afférentes (vote 03.2021)	9'060'000
Crédit d'étude (vote 05.2022)	4'862'000
Coûts supplémentaires liés aux modifications des exigences de la DIME (adaptations des plans et études)	238'000
Anticipation de la phase 5.51 projet d'exécution (respect du planning sans interruption)	160'000
Total	14'800'000

6.3 Devis général

Le devis général élaboré dans le cadre de la demande de crédit d'ouvrage a été approuvé par la Commission de bâtisse lors de sa séance du 27 février 2025. Il a été élaboré sur la base du dossier de mise à l'enquête du projet et intègre 80% d'offres rentrées. Il s'articule selon les codes de frais de la construction (CFC) et comprend les postes suivants :

CFC	Libellé	Montant (TTC)	[%]
0	Terrain, Etudes et frais préliminaires	9'914'000	10.3
1	Travaux préparatoires	2'815'000	2.9
2	Bâtiment	67'017'000	69.4
3	Equipements d'exploitation	1'285'000	1.3
4	Aménagements extérieurs	3'704'000	3.8
5	Frais secondaires et comptes d'attente	6'073'000	6.3
6	Réserves et imprévus	2'504'000	2.6
7	Travaux connexes & prestations à charge de TPF et/ou SGE	-1'252'000	-1.3
9	Ameublement et décoration	4'440'000	4.6
Total		96'500'000.00	100.0

6.4 Descriptif des travaux

Le descriptif sommaire ci-dessous accompagne le devis général.

Terrain, Etudes frais préliminaires (CFC 0)

Études préliminaires, Concours d'architecture, frais d'établissement plan quartier et plan directeur, acquisition du terrain, compensation surface de plancher, honoraires : coordination, paysage, ingénieur civil, ingénieur mobilité, ingénieur énergie, communication, ingénieur géothermie.

Travaux préparatoires (CFC 1)

Les travaux préparatoires comprennent les travaux de démolition, l'installation du chantier en commun et la réalisation d'une centrale moyenne tension provisoire (800A).

Des travaux spéciaux sont nécessaires avec la réalisation d'une paroi berlinoise et d'une paroi de soutènement gunitée et clouée, le cloutage du mur de soutènement existant, la pose d'inclinomètre à l'amont du mur de soutènement. Réalisation de pieux forés tubés (ou variantes) pour la halle de gymnastique, le bâtiment du CO et la paroi de protection CFF.

Bâtiment (CFC 2)

Ce poste inclut tous les travaux du gros-œuvre tels que l'excavation des matériaux avec distinction en fonction de leur qualité chimique (pollution) et physique (granulométrie). Les matériaux seront évacués en décharge de type A, B ou E (selon niveau de pollution) ou stockés en fonction de leur valorisation possible sur site. Conformément aux modalités de vente du terrain, les éventuels frais d'évacuation de matériaux pollués seront payés par les TPF.

Ce CFC inclut les canalisations, les travaux de l'entreprise de maçonnerie (fondations et squelettes structurels primaires en béton armé), de charpente (solivage bois et toiture), la pose des vitrages, de l'isolation, des éléments de façades en système poteau-traverse fixé en tête de dalle, intégrant un contre-cœur ventilé avec un parement en tôle d'acier zingué au feu et coupures de ponts thermiques. Les protections solaires extérieures (stores zippés en toile posées en biais optimisant la physique du bâtiment) sont intégrées aux façades métalliques.

Sont également compris les travaux liés aux installations électriques (exceptés les panneaux photovoltaïques), aux installations de chauffage par panneaux rayonnants (exceptée la production de chaleur par sondes géothermiques) et de ventilation ainsi qu'aux installations sanitaires et agencement de cuisine domestique.

Pour les installations de transport, plusieurs ascenseurs et un monte-charge connectant l'ensemble des niveaux sont comptabilisés dans le devis.

Les aménagements intérieurs font également partie du CFC 2. Ils comprennent notamment tous les travaux des cloisons légères, des portes intérieures et des menuiseries intérieures telles que les armoires des chambres et le mobilier fixe du projet ainsi que les cloisons mobiles et les systèmes de verrouillage. Sont également comptabilisés, les travaux de peinture, de revêtements de sol (chape poncée, sol textile de l'aula, etc.), de parois et de plafond.

Les honoraires du pool de mandataires (architecte, ingénieurs civil / CVSE / sécurité / géotechnicien / physique du bâtiment / acoustique / façades, architecte paysagiste, graphiste, éclairagiste, cuisiniste) ainsi que du géomètre sont imputés à ce CFC.

Équipements d'exploitation (CFC 3)

Les coûts liés à ce poste comprennent l'ensemble des équipements sportifs scolaires et associatifs (gradins escamotables), les équipements scéniques, la gestion technique du bâtiment (audio, vidéo, éclairage), la cuisine professionnelle de production et de snack ainsi que les sièges de l'aula.

Aménagements extérieurs (CFC 4)

Ce poste comprend l'ensemble du travail et de la mise en forme des extérieurs y compris le jardinage avec les plantations et leur entretien pour deux ans. On y trouve également les clôtures, couverts à vélo, le mobiliers et équipements, places de jeux, sport, installations électriques et lustrerie, canalisations.

Frais secondaires et comptes d'attente (CFC 5)

Les frais d'autorisations et les taxes de raccordement (canalisations, réseaux), gabarits, emprises provisoires, frais de surveillance, expertises, panneau de chantier font partis de ce poste.

On y trouve également les divers tels que frais de reproductions des mandataires, les photos, pose de la première pierre, inauguration, la masse salariale et frais internes et la participation aux frais d'un bureau d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la coordination entre les différents projets et acteurs du quartier.

Des montants conséquents sont également inclus pour les intérêts et amortissements, la participation forfaitaire au rehaussement de la route des Taconnets et l'acquisition de 27 places de stationnement auprès de TPF.

Réserves et imprévus (CFC 6)

Une réserve générale pour pallier les divers et imprévus a été comptabilisée dans le CFC 6. Elle correspond à environ 4.5% du CFC 2 (hors honoraires) et équivaut aux réserves usuellement prévues pour ce genre de travaux de construction.

Travaux connexes & prestations à charge de TPF et/ou SGE (CFC 7)

Ce CFC fait référence aux prestations communes entre TPF, la société de gestion de l'énergie et la COSAHL et dont la part pondérée ne revient pas à l'association. Il s'agit du cumul de montants se trouvant dans les autres CFC, reportés en négatif.

Ameublement et décoration (CFC 9)

Sous ce poste sont compris l'ensemble du mobilier intérieur et extérieur du projet. Cela couvre des éléments aussi divers que le mobilier courant, le matériel d'exploitation ou que l'ensemble des éléments scolaires (pupitres, chaises, informatique, etc.).

On y trouve aussi, de manière non exhaustive, tout le nécessaire pour la salle de sport triple avec les engins de gymnastique ou de fitness, les extincteurs, la signalétique ou encore l'œuvre d'art.

7 FINANCEMENT ET SUBVENTIONS

7.1 Composition du crédit d'ouvrage

Le crédit d'ouvrage demandé est de Fr. 81'700'000, représentant le montant du devis général de Fr. 96'500'000 moins les coûts engagés de Fr. 14'800'000.

<u>CO de Givisiez</u>	Montant CHF (TTC)
Achat des terrains	9'060'000
Coût de l'ouvrage (inclus réserve et imprévus)	87'440'000
Investissement brut	96'500'000
Concours de projets (12.2019)	- 480'000
Achats des terrains, inclus dépenses afférentes (vote 03.2021)	- 9'060'000
Crédit d'étude (05.2022)	- 4'862'000
Coûts supplémentaires liés aux modifications des exigences de la DIME (adaptations des plans et études)	- 238'000
Anticipation de la phase 5.51 projet d'exécution (respect du planning sans interruption)	-160'000
Total du crédit d'ouvrage demandé	81'700'000

Indice de référence des prix : octobre 2024 = 118.4 pt (base octobre 2020 = 100)

Le coût de l'ouvrage est basé sur le devis général à l'indice suisse des prix de la construction (ISPC), rubrique « Nouvelle construction – Espace Mittelland ». L'indice de référence est celui d'octobre 2024 i = 118.4 pts (base de référence octobre 2020 = 100 pts).

7.2 Subventions pour les constructions scolaires

Le calcul de la subvention est fait selon les exigences du règlement RSF 414.41 du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation. Le principe du forfait est applicable pour cette nouvelle construction.

Conformément aux principes ci-dessus, le montant de la subvention provisoire était estimé en mars 2020 par la DIME à 10.3 millions de francs pour la variante salle de sport triple, sans les aménagements extérieurs reconnus, le mobilier, le matériel didactique ainsi que l'équipement de la mensa.

Les derniers plans ont été transmis à la DIME le 16 octobre 2024, accompagnés d'un projet de devis général. Une promesse de subvention provisoire doit être prochainement établie et fera l'objet d'un message du Conseil d'Etat accompagné d'un projet de décret à l'intention du Grand Conseil.

Dans le cadre de la mise à l'enquête, le projet a été analysé par les membres de la Commission cantonale des constructions scolaires qui a donné un préavis favorable le 18 décembre 2024.

7.3 Autres subventions

La Commission cantonale LoRo-Sport a été approchée en décembre 2024 pour un subventionnement des équipements sportifs non scolaires, à savoir associatifs et compétitifs. Une entrée en matière positive a été apportée en février 2025.

Il s'avère que les éléments suivants pourraient donner droit à une subvention de la part de la LoRo-Sport, les douilles et ancrages supplémentaires, le panneau d'affichage sportif, les équipements complémentaires de volleyball, badminton et de gymnastique (filets, cadres, etc.). De plus, des discussions sont en cours pour une entrée en matière sur un subventionnement des gradins et tribunes télescopiques. Les conclusions et montants ne sont pas encore disponibles.

L'Agglomération de Fribourg (Agglo) a également été contactée en janvier 2025 pour un potentiel subventionnement concernant les couverts à vélos et places de vélos ainsi que pour le cheminement de rabattement (construction, revêtement, signalétique, etc.) sur la TransAgglo du futur cycle d'orientation. Les conclusions et montants ne sont pas encore disponibles.

7.4 Impact sur le compte de résultats

7.4.1 Investissement net (estimation)

	Montant CHF (TTC)
Investissement brut	96'500'000
./. estimation subvention de l'Etat et autres subventions	14'500'000
Investissement net	82'000'000

7.4.2 Charges financières

Les charges financières annuelles de l'investissement se composent d'un amortissement annuel de l'ouvrage sur 33 ans (3%) et d'un taux d'intérêts moyen sur l'emprunt (2%), soit :

Amortissement y compris études 3%, sauf terrain	2'188'200
Intérêt (tenant compte d'une marge d'autofinancement à zéro) 2%	1'640'000
Frais financiers	3'828'200

Les coûts des intérêts passifs sont dégressifs en raison de l'amortissement financier de l'emprunt. Ces montants d'amortissement et d'intérêts seront effectifs l'année suivant la fin du décompte final, soit dès 2029.

7.4.3 Estimation des coûts annuels de fonctionnement dès 2029

Pour permettre d'avoir une vue d'ensemble des coûts annuels induits par la construction de cette nouvelle école et des conséquences sur le compte de résultats, la présentation ci-dessous tient compte d'une marge d'autofinancement à zéro, autrement dit, un financement du total de l'investissement net moyennant un recours à l'emprunt.

Les charges de fonctionnement comprennent l'ensemble des traitements, indemnités et charges sociales du personnel administratif ainsi que les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (énergie, entretien du mobilier et des bâtiments, charges proportionnelles relatives à la vie de l'école ainsi que les frais de transports des élèves).

Coûts annuels de fonctionnement (sans traitement des enseignants)	
Frais financiers (dont intérêts à 2%)	3'828'200
Charges de fonctionnement	1'800'000
Diminution de charges écolage facturé par la Ville de Fribourg (frais immobiliers et de fonctionnement)	-1'600'000
Total à charge du compte de résultats	4'028'200

Afin de visualiser les coûts induits sous l'angle de la planification financière, l'annexe 2 « plan financier 2025 – 2029 / actualisation du résultat » prend en considération lesdits coûts dès la mise en service de l'école, à l'exception des frais financiers. Concernant le « basculement » des élèves de l'Association actuellement scolarisés au sein des écoles du CO du Belluard et de Jolimont vers le nouveau CO de Givisiez, nous pouvons constater que notre participation aux frais des écoles du CO de la Ville de Fribourg diminuera significativement en 2028 et 2029 (participation aux traitements des enseignants, frais immobiliers et de fonctionnement).

7.5 Préciput (art. 35 des statuts)

Le principe du préciput, en vigueur depuis les modifications des statuts du 18 août 2004, repose sur le fait que la présence d'une école du cycle d'orientation contribue à l'attrait d'une région, tout en facilitant l'accès à des d'infrastructures locales en dehors du temps scolaire (installations sportives, aula et restaurant scolaire). Selon l'article 35 des statuts, le Comité de direction facture aux communes formant les régions disposant d'une école du cycle d'orientation un préciput de 25% des charges immobilières (intérêts et amortissements) de leurs propres infrastructures, charges calculées sur la valeur résiduelle des investissements ressortant des comptes de l'Association. Le taux d'intérêt est celui appliqué aux collectivités publiques par la Banque cantonale de Fribourg pour les crédits immobiliers à taux fixe pour un an, à sa valeur au 1er janvier de l'année de répartition.

A titre indicatif, avec un taux d'intérêt de 1%², le préciput à payer par les communes du bassin se monterait à 700'000 francs, soit 6.4% de la participation cumulée desdites communes à l'excédent de charges projeté en 2029.

En ce qui concerne la répartition du préciput, chaque commune au sein du bassin de recrutement du CO de Givisiez financera le préciput de cette école de manière proportionnelle à son « taux de répartition » évalué à l'échelle de toutes les communes du bassin.

Répartition du préciput d'une commune au sein de la région (bassin de recrutement du CO) :

$$\frac{\text{Préciput de la région en francs} \times \text{taux de répartition d'une commune en \%}}{\text{Total des taux de répartition des communes de la région en \%}}$$

8 CONCLUSION

Le comité de direction de la COSAHL propose à l'assemblée des délégués d'approuver l'octroi d'un crédit d'ouvrage **Fr. 81'700'000** pour la construction d'un nouveau cycle d'orientation et d'une salle de sport triple à Givisiez, montant duquel seront déduites les subventions.

Avry-sur-Matran, le 27 février 2025

² Taux de 0.80 % au 3.1.2025 (taux de référence BCF crédits immobiliers à taux fixe pour un an)

9 ANNEXES



Annexe 1 : Projet d'arrêté de l'Assemblée des délégués

L'Assemblée des délégués de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine -Campagne et du Haut-Lac français (ci-après : l'Association)

v u

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) et son Règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC ; RSF 140.11)
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFC ; RSF 140.6) et l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFC ; RSF 140.61) ;
- les Statuts de l'Association ;
- le Règlement du 16 décembre 2020 des finances de l'Association (RFin) ;
- le Message du Comité de direction du 27 février 2025 ;
- le Rapport de la Commission financière,

arrête :

Art. 1

Le projet de construction du Cycle d'orientation de Givisiez est approuvé.

Art. 2

Le Comité de direction est autorisé à engager un montant de 81'700'000 francs pour le crédit d'ouvrage destiné à la construction du Cycle d'orientation de Givisiez.

Art. 3

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Art. 4

¹ Le coût global de construction est estimé sur la base de l'indice suisse des prix de la construction (ISPC) arrêté en octobre 2024 et établi à 118.4 points dans la catégorie « Construction de bâtiments administratifs – Espace Mitteland » (base octobre 2020 = 100 pts).

² Le coût des travaux de construction sera majoré ou réduit en fonction :

- a) de l'évolution de l'indice ci-dessus survenue entre la date de l'établissement du devis et celle de l'offre ;
- b) des augmentations ou des diminutions officielles des prix survenues entre la date de l'offre et celle de l'exécution des travaux.

Art. 5

La présente décision est sujette à référendum obligatoire, conformément à l'article 123 e de la loi sur les communes et à l'article 41 al. 3 des Statuts de l'Association.

Avry-sur-Matran, le 26 mars 2025

La Présidente : Lise-Marie Graden

L'administrateur : Frédéric Repond

Annexe 2 : Plan financier 2025 – 2029 / actualisation du résultat

ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE CAMPAGNE ET DU HAUT-LAC FRANCAIS	Plan financier 2025 - 2029
---	----------------------------

Résultat du plan financier						Période de planification					Remarques
	Comptes 2020	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	2025	2026	2027	2028	2029	
Nbre d'élèves de l'Association	2'929	2'933	2'916	2'914	2'935	2'985	3'015	3'050	3'090	3'890	
1.1. Ecoles de l'Association	19'284'317	19'725'220	19'966'155	21'049'711	22'552'446	21'987'380	22'850'380	23'515'780	23'924'280	24'461'980	charges & produits apurés
Nbre d'élèves	1'970	1'957	1'948	1'951	1'950	1'990	2'015	2'040	2'805	2'825	
CO GIBLOUX	4'281'072	4'423'425	4'436'523	4'688'331	4'847'150	4'525'400	4'569'200	4'592'300	4'669'400	4'773'200	
CO MARLY	5'126'247	5'234'730	5'300'448	5'392'118	5'763'400	6'178'900	6'904'500	7'333'600	7'412'100	7'526'300	dès 2026 & 2027, impact frais financiers CO de Marly
CO PEROLLES	3'717'590	3'713'182	3'732'845	4'207'376	4'561'166	4'300'000	4'399'900	4'533'200	4'620'700	4'723'200	
CO OUEST	6'159'409	6'353'882	6'496'340	6'761'886	7'380'730	6'983'080	6'976'780	7'056'680	7'222'080	7'439'280	
Ecoles de l'Association (excédent de charge avant apurements)	19'284'317	19'597'620	21'423'055	20'922'111	22'424'846	21'859'780	22'722'780	23'388'180	23'796'680	24'334'380	contrôle
Excédent de charges apurés	19'284'317	19'725'220	19'966'155	21'049'711	22'552'446	21'987'380	22'850'380	23'515'780	23'924'280	24'461'980	
Apurements	-	-127'600	1'456'900	-127'600	-127'600	-127'600	-127'600	-127'600	-127'600	-127'600	en 2022, réforme CPPEF
1.2. CO de Givisiez									3'150'000	11'408'200	Hypothèse d'un basculement des élèves en 08.2028 / frais financiers à 100% dès 1.1.2029
Nbre d'élèves									750	780	incl. Villarepos (anc. au CO Domdidier)
2. Ville de Fribourg :	7'793'687	8'648'692	8'671'049	8'960'546	9'120'000	9'426'000	9'670'000	9'945'000	6'786'005	3'185'000	- inclus frais de transport;
Nbre d'élèves	959	976	968	963	985	995	1'000	1'010	285	285	- échéance convention au 31.07.2027, à prolonger
Apurements			795'000		-	-	-	-	-		- en 2022, réforme CPPEF (795 kCHF)
3. Frais payés à d'autres écoles	12'240	11'440	3'000	26'080	15'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000	
4. OSP	100'675	99'981	103'782	96'937	129'260	130'553	131'858	133'177	134'508	135'854	
5. Frais administratifs	440'381	508'079	1'173'717	594'780	852'794	775'650	595'650	577'250	570'000	570'000	En 2022, CPPEF 578.8 kCHF à charge provision, dès 2023 inclus intérêts terrains Givisiez
6. Autres frais	-	-	-	-	-	55	239	852	532	348	
TOTAL DES CHARGES	27'631'300	28'993'411	29'917'703	30'728'055	32'669'500	32'339'638	33'268'127	34'192'059	34'585'326	39'781'382	
TOTAL DES PRODUITS	-	422'211	582'103	2'355	1'000	5'400	5'500	5'500	5'500	5'500	CPPEF : 2021 ajustement provision 421 kCHF 2022 dissolution provision 578.8 kCHF
Excédent de charges (après apurements)	27'631'300	28'571'200	29'335'600	30'725'700	32'668'500	32'334'238	33'262'627	34'186'559	34'579'826	39'775'882	
Croissance de l'excédent de charge en %	-2.68%	3.40%	2.68%	4.74%	6.32%	-1.02%	2.87%	2.78%	1.15%	15.03%	

Annexe 3 : Répartition de l'excédent de charge et part des communes à l'endettement de l'association (projection 2029)

—
approche basée sur le "plan finacnier 2025 – 2029 actualisé » et les critères péréquatifs du budget 2025

Répartition des charges

Communes	Population légale au 31.12.2023	Indice IPF Ressources 2025	Population pondérée	PF 2029 (sans préciput)	Taux de répartition	Préciput Gubloux	Préciput Marly	Préciput Sarine-Ouest	Préciput Givisiez	PF 2029 (y compris préciput)	CHF par habitant
Autigny	804	82.46	66'298	364'165	0.94650	-	-	11'421	-	375'586	467
Avry	1'926	186.10	358'429	1'101'644	2.86327	-	-	34'550	-	1'136'194	590
Belfaux	3'470	80.95	280'897	1'565'691	4.06937	-	-	-	106'445	1'672'136	482
Bois-d'Amont	2'381	80.76	192'290	1'073'806	2.79092	-	37'515	-	-	1'111'321	467
La Brillaz	2'201	86.02	189'330	1'005'926	2.61449	-	-	31'548	-	1'037'474	471
Chênens	847	81.37	68'920	382'582	0.99437	-	-	11'999	-	394'581	466
Corminboeuf	2'928	129.23	378'385	1'483'510	3.85578	-	-	-	100'858	1'584'368	541
Cottens	1'508	84.45	127'351	686'484	1.78423	-	-	21'530	-	708'014	470
Ferpicloz	251	129.47	32'497	127'242	0.33071	-	4'445	-	-	131'687	525
Gibloux	8'134	90.04	732'385	3'755'052	9.75972	86'527	-	-	-	3'841'579	472
Givisiez	3'309	123.07	407'239	1'653'137	4.29665	-	-	-	112'390	1'765'527	534
Granges-Paccot	3'936	131.56	517'820	2'004'761	5.21055	-	-	-	-	2'004'761	509
Grolley-Ponthaux*	2'898	80.05	231'985	1'304'605	3.39079	-	-	-	88'695	1'393'300	481
Hauterive	2'687	88.49	237'773	1'235'667	3.21161	28'473	-	-	-	1'264'140	470
Marly	9'069	91.00	825'279	4'196'695	10.90759	-	146'620	-	-	4'343'315	479
Matran	1'735	115.04	199'594	850'783	2.21126	-	-	26'682	-	877'465	506
Le Mouret	3'323	81.48	270'758	1'501'387	3.90224	-	52'453	-	-	1'553'840	468
Neyruz	2'875	95.22	273'758	1'344'346	3.49408	-	-	42'162	-	1'386'508	482
Pierrafortscha	150	166.47	24'971	82'416	0.21421	-	2'879	-	-	85'295	569
Prez	2'472	82.38	203'643	1'119'447	2.90954	-	-	35'108	-	1'154'555	467
La Sonnaz	1'406	88.67	124'670	646'866	1.68126	-	-	-	43'978	690'844	491
Treyvaux	1'596	76.43	121'982	711'842	1.85014	-	24'869	-	-	736'711	462
Villars-sur-Glâne	12'444	149.85	1'864'733	6'599'652	17.15309	-	-	-	-	6'599'652	530
Villarsel-sur-Marly	74	98.51	7'290	34'882	0.09066	-	1'219	-	-	36'101	488
Courtepin	5'765	81.12	467'657	2'602'340	6.76372	-	-	-	176'924	2'779'264	482
Misery-Courtion	2'364	71.16	168'222	1'040'072	2.70324	-	-	-	70'710	1'110'782	470
Total	80'553		8'374'155	38'475'000	100.00000	115'000	270'000	215'000	700'000	39'775'000	494

BG 2025 (y compris préciput)	CHF par habitant
323'709	403
978'965	508
1'337'919	386
943'799	396
894'163	406
340'081	402
1'267'492	433
610'216	405
111'818	445
3'301'203	406
1'412'444	427
1'712'831	435
1'114'817	385
1'086'325	404
3'688'454	407
756'182	436
1'319'607	397
1'194'944	416
72'419	483
995'083	403
552'746	393
625'667	392
5'638'333	453
30'657	414
1'967'628	341
888'798	376
33'166'300	412

Part à l'endettement projeté au 31.12.2029	Dette par habitant (31.12.2029) habitants 23	Engagements hors BILAN au 31.12.2024	Dette par habitant (31.12.2024) habitants 23
1'185'187	1'474	356'423	443
3'382'673	1'756	1'000'625	520
5'129'619	1'478	1'541'056	444
3'526'392	1'481	1'060'878	446
3'239'693	1'472	962'285	437
1'251'998	1'478	373'964	442
4'860'805	1'660	1'460'384	499
2'278'214	1'511	692'000	459
426'211	1'698	131'628	524
12'088'406	1'486	3'642'890	448
5'354'550	1'618	1'588'867	480
6'477'629	1'646	1'907'996	485
4'323'186	1'492	1'300'167	449
4'108'340	1'529	1'230'934	458
13'319'758	1'469	3'982'621	439
2'792'213	1'609	834'969	481
4'911'281	1'478	1'477'312	445
4'421'115	1'538	1'331'100	463
269'216	1'795	81'320	542
3'722'245	1'506	1'123'757	455
2'094'677	1'490	636'846	453
2'296'198	1'439	681'315	427
22'277'205	1'790	6'683'187	537
112'028	1'514	32'438	438
7'473'162	1'296	2'266'869	393
3'378'000	1'429	1'016'634	430
124'700'000	1'548	37'398'465	464

* Fusion Grolley - Ponthaux au 1.1.2025